

L'

E

C

H

O



Le passage de relais

Juin 2020 N°29

Des Courtines

Sommaire

Edito

Actus Duernoises

Conseil Municipal de mai

Constitution du CM

Appel aux Duernois

Bibliothèque

Comité d'Animation

OGEC

Tarot

Mascarade

CAPDLP

En passant par Duerne

Les Origines (2^e épisode)

Actus intercommunales

Déchèteries

Enfant/Parent

En Juillet

L'EDC sera monté par l'OGEC

Edito

Après la longue période de confinement que nous venons de vivre, vient le temps du déconfinement. La vie de chacun reprend plus ou moins normalement avec les traces inévitables que cette incroyable pandémie a pu générer face à l'angoisse, l'isolement, la maladie, le décès.

Tous les rendez-vous familiaux ou associatifs prévus dans cette période ont été annulés créant bien des frustrations.

Le virus est encore là, caché quelque part, mais nous avons besoin de vivre, de revivre.

Le nouveau conseil municipal est en place et s'organise pour assumer son rôle pour les 6 années futures. L'école, la crèche, les commerçants, les artisans, les associations, tous relèvent les manches pour laisser le moins de place possible à l'amertume et la mélancolie.

Des articles arrivent à la rédaction de l'EDC, prouvant bien que la vie reprend. Ce petit journal se fait l'écho de ce renouveau. Il a juste pour ambition d'informer de ce qui se passe sur notre territoire communal et environnant et de tout ce qui peut redonner le goût de vivre ensemble, les uns avec les autres.

Les lecteurs de l'EDC numérique ont l'habitude de cliquer sur le lien qui ouvre l'édition du mois.

Ils ont désormais la possibilité de cliquer sur un autre lien qui permet de lire ce journal en mode page par page sur le site de la commune.



(Le dernier EDC sera accessible en PDF, un à deux jours après son édition)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DUERNE

Séance du 25 Mai 2020

L'an deux mille vingt, le lundi vingt-cinq du mois de mai, à vingt heures, en application des articles L 2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire, le Conseil Municipal de la commune de DUERNE, en la salle Marius DEAL, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PICARD, Maire sortant.

Date de convocation du Conseil Municipal : **lundi 18 mai 2020**

Les membres du conseil municipal élu le 15 mars 2020 et ci-après cités étaient présents :

BALLAS Isabelle ; BALMONT Marie-line ; BANSE Romuald ; BARCET Claudie ; CHEVRON Marie-Dominique ; CUNHA Anthony ; FAYOLLE Marie-Thérèse ; FONT Cédric ; GIAUFFRET Laurent ; MAHY Yves ; MARION Elodie ; MASSON Mariane ; PETRE Maurice ; VERNAISON Benoît ; VILLARD Noémie.

Absents excusés : **M. Maurice PETRE**, a donné pouvoir à Mme. Marie Thérèse FAYOLLE

Secrétaire de séance : **Mariane MASSON**

1. INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. Jean-Claude PICARD a procédé à l'appel des conseillers nouvellement élus. Chaque conseiller a répondu « présent » à l'appel de son nom. M. le Maire a déclaré les membres du Conseil Municipal (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

2. ELECTION DU MAIRE

Conformément à l'article L.2122-8 du CGCT, Mme Marie-Thérèse FAYOLLE, la plus âgée des membres du Conseil Municipal, a pris ensuite la présidence de l'assemblée.

Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a constaté que la condition de quorum de l'article L.2121-17 du CGCT était remplie après avoir dénombré 14 conseillers présents et un a donné pouvoir.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire et a rappelé qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs à savoir, **Mme. Marie-Dominique CHEVRON et Mme. Claudie BARCET.**

M. Jean-Claude PICARD a procédé à l'appel à candidature.

M. Benoit VERNAISON se propose comme candidat.

*PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Candidat	Nombre de voix obtenues
Benoit VERNAISON	15

Monsieur **Benoit VERNAISON** a été proclamé **Maire** et est immédiatement installé.

3. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Maire a rappelé qu'en vertu des articles L 2122-4 et 2122-7-2 du CGCT, les adjoints sont élus au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue. Aucune parité n'est imposée. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est

procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Maire invite le Conseil à procéder à l'élection des adjoints sous le contrôle du bureau désigné précédemment.

4. ELECTION DES ADJOINTS :

➤ **Election du 1° Adjoint :**

*Premier tour de scrutin

Nombre de votants : 15 Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Candidat	Nombre de voix obtenues
Marie Dominique CHEVRON	15

Madame **Marie Dominique CHEVRON** est proclamée **1° adjointe** au premier tour de scrutin.

➤ **Election du 2° Adjoint :**

*Premier tour de scrutin

Nombre de votants : 15 Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Candidat	Nombre de voix obtenues
Marie Thérèse FAYOLLE	3
Yves MAHY	3
Noémie VILLARD	9

Madame **Noémie VILLARD** est proclamée **2° adjointe** au premier tour de scrutin.

*Observations et réclamations

Néant

Le procès-verbal a été dressé et clos, le 26 mai 2020 à en double exemplaire signé par le maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et la secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain Conseil municipal : le 04/06/2020 à 20H30

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h00.

Le Maire,
Benoit VERNAISON



DÉPARTEMENT

RHONE

ARRONDISSEMENT

LYON

COMMUNE : **DUERNE**

Communes de moins
de 1 000 habitants

Effectif légal du conseil municipal

15

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-1 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints. Est également adressée au préfet dans les mêmes délais, la liste des conseillers communautaires résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Maire	M.	VERNAISON BENOIT	18/06/1976	22/05/2020	15
Premier adjoint	Mme.	CHEVRON MARIE DOMINIQUE	25/07/1961	25/05/2020	15
Deuxième adjoint	Mme.	VILLARD NOEMIE	03/10/1987	25/05/2020	9
Conseiller	Mme.	BARCET Claudie	25/09/1980	15/03/2020	270
Conseiller	Mme	FONT Cédric	19/09/1980	15/03/2020	267
Conseiller	M.	CUNHA Anthony	16/06/1987	15/03/2020	264
Conseiller	Mme.	MASSON Mariane	12/01/1992	15/03/2020	264
Conseiller	Mme	BALMONT Marie Line	21/11/1978	15/03/2020	252
Conseiller	Mme.	MARION Elodie	29/08/1983	15/03/2020	251
Conseiller	M.	BANSE Romuald	23/11/1979	15/03/2020	243
Conseiller	Mme.	FAYOLLE Marie Thérèse	23/11/1955	15/03/2020	231
Conseiller	M.	MAHY Yves	09/03/1955	15/03/2020	225
Conseiller	Mme.	BALLAS Isabelle	13/11/1974	15/03/2020	220
Conseiller	M.	PETRE Maurice	03/04/1938	15/03/2020	213
Conseiller	M.	GIAUFFRET Laurent	05/08/1978	15/03/2020	192
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire,
A DUERNE le 26/05/2020

Benoît VERNAISON

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

La commune fait appel aux Duernois

pour participer aux commissions ouvertes aux non élus.

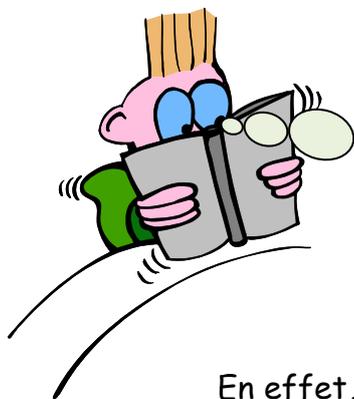
Les commissions concernées sont les suivantes :

- Voirie
- Fleurissement
- CCAS
- Développement Durable

Si vous êtes intéressé par l'une de ces commissions ou que vous voulez des renseignements merci de vous rapprocher de la mairie : mairie.duerne@cc-mdl.fr

Il est important que chacun puisse faire vivre notre village.

Le maire,
Benoit Vernaison



Bravo !

Bibliothèque

Mais quelle chance nous avons !

En effet, nous avons actuellement la seule bibliothèque des Monts du Lyonnais qui donne l'accès aux livres à ses lecteurs.

Aurions-nous pris des risques inconsidérés en prenant cette initiative ?

Pas du tout ! C'est simplement que notre structure le permet !

En effet, nous pouvons créer un sens giratoire de sorte que les lecteurs ne se croisent pas.

Le lecteur de plus de 8 ans entre à la bib, scanne ses retours, les dépose à la salle Marius Déal pour une durée de 5 jours ; sort et rentre de nouveau à la bib, choisit ses livres et ressort de la même manière par la salle M Déal.

Il doit évidemment porter un masque et se laver les mains au gel hydroalcoolique avant d'entrer. Deux lecteurs seulement ont accès simultanément à l'intérieur.

Deux responsables assurent l'accueil et le bon déroulement des opérations.

Certes il faut de la rigueur, de la patience et de la compréhension des uns et des autres.

Les règles sont à lire avant d'entrer et à respecter.

L'accès serait refusé au lecteur qui ne se soumettrait pas au règlement mis en place pour la sécurité de tous.

Merci à vous tous, les lectrices et lecteurs qui acceptez de bon gré cette discipline.

Les règles seront-elles assouplies après le 22 juin ? Il est trop tôt pour le dire. Une information sera envoyée à chaque abonné si tel était le cas.

Estimons-nous heureux de ce qui est possible aujourd'hui en attendant l'accès complet en toute liberté.



Déco

Les fables de la Fontaine.

Cette décoration
prévue en avril sera
mise en place pour
toute la durée de
l'été.

Nouveautés

-**Quelqu'un de bien**
de *F Bourdin*

-**Nos résiliences**
de *A Martin-Lagand*

-**Mortelle Adèle**
(T2-6-7-13)

-**Mes premières
enquêtes** (T10)

INFOS – INFOS – INFOS – INFOS – INFOS



DUERNE

20H30 Salle des Fêtes

ANTONIO

Le magicien

**Le COMITE d'ANIMATION
de DUERNE vous informe:**

Nouvelles Dates

**CABARET spécial
Mentalist Show avec**

« ANTONIO »

**Les 26 & 27 mars
2021**

***La billetterie sera mise en place dès
l'automne prochain!***

www.cad-duerne.fr

www.facebook.com/cadduerne



OFFRE D'EMPLOI POUR L'ECOLE DE DUERNE

Le succès de la cantine étant grandissant, nous avons décidé ces deux dernières années de mettre en place deux services pour le confort de nos élèves.

Pour la rentrée, nous avons besoin de renfort afin de maintenir cette organisation.

Nous recherchons une personne disponible les mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 13h30 qui puisse aider les enfants à la cantine et assurer un temps de surveillance sur la cour.

Un second temps de garderie pourrait ponctuellement être nécessaire certains soirs de 16h30 à 17h15.

Si vous êtes intéressé, contactez l'OGEC en appelant soit Blandine Bastion au 06 75 69 51 31 (adresse mail : blandinebastion69@gmail.com), soit Christelle Barange au 06 15 22 06 99 (adresse mail : cf.barange@orange.fr).

Enfin, si vous connaissez quelqu'un susceptible d'être motivé par ce travail, n'hésitez pas à lui transmettre notre offre d'emploi.

Pour l'équipe OGEC
C. Barange et B. Bastion

UN CERCLE DE TAROT A DUERNE ?

POURQUOI PAS ?

Pour le moment, le jeudi, lors de la réunion hebdomadaire du club des aînés, quelques personnes assidues se retrouvent pour jouer au tarot. Au fil de diverses conversations, j'ai découvert aussi que sur le village, bon nombre d'autres personnes s'intéressaient à ce jeu. L'idée m'est venue d'inviter toutes ces personnes à une réunion pour voir si on ne pourrait pas créer un club sur le village.

Aujourd'hui, on ne peut rien trop prévoir ; il faut déjà savoir combien de personnes seraient intéressées et attendre l'évolution de la situation – déconfinement. Il faut quand même avancer.

Aussi, je propose les choses suivantes :

- Jusqu'au 10 août, les personnes intéressées se font connaître auprès de J.Jo Poncet (04 78 48 68 34 ou jjoponcet@gmail.com)
- Ces personnes sont invitées à une réunion dans la semaine du 17 au 22 août
- Semaine du 14 septembre, début du club ?



Développement personnel

Capacité d'imagination

Confiance en soi

Sens de la répartie

mascaraïde

cours de théâtre

Stage d'été 2020 !

Participez à nos stages d'été pour tous à la salle Marius déal de Duerne !

Enfants et collégiens: du 24 au 28 août

Lycéens et adultes : les 26 et 27 août

« J'peux pas, j'ai impro ! »

Nous avons tous été tristes d'arrêter les cours de théâtre et de finir l'année sans spectacle.

C'est pourquoi, je propose à tous les enfants inscrits au cours du samedi matin cette semaine de stage gratuite. Il faudra rapidement rendre réponse pour que je puisse organiser des groupes de 10 personnes si les mesures sanitaires sont toujours d'actualité.

J'avais aussi envie de faire découvrir « l'impro » aux ados et adultes. Alors n'hésitez pas, lancez-vous et venez essayer les 26 et 27 août.

C'est gratuit.

Enfants et collégiens:

9h-12h : improvisation

Pense à amener ton pique-nique !

14h-16h30 : jeux sportifs

16h30-17h : goûter

Tarif :

90 euros la semaine

25 euros par jour

**Gratuit pour les adhérents
2019/2020**

Cet été

Lycéens et adultes:

19h30 – 22h : improvisation

Gratuit

Inscriptions et renseignements

Sébastien Poncet : 06 48 40 98 51
mascarade.theatre@gmail.com
www.mascarade-theatre.fr

Ça a paru dans la presse

Le Progrès du 30 mai 2020

Duerne Election du maire

Jean Claude Picard passe le relais à Benoit Vernaison

Une seule liste en présence, 15 candidats élus au premier tour de scrutin, tout était réuni pour pouvoir élire le maire et ses adjoints. C'était sans compter ce fameux virus qui a retardé l'échéance de plus de 2 mois. Depuis ce lundi 25 mai, c'est désormais chose faite. Un seul candidat au poste de maire, Benoit Vernaison



a été élu au premier tour à l'unanimité. Le conseil municipal ayant été renouvelé en grande partie, il a décidé de n'élire que 2 adjoints, se réservant la possibilité de compléter l'exécutif par la suite, en fonction de la disponibilité et de l'investissement de chacun. Marie Dominique Chevron occupera la fonction de première adjointe et Noémie Villard de seconde. Il et elles

seront assistés de Claudie Barcet, comptable 40 ans, Cédric Font conseiller clientèle 39 ans, Anthony Cunha cogérant de société 33 ans, Mariane Masson animatrice 28 ans, Marie-Line Balmont employée de commerce 37 ans, Romuald Banse technicien 40 ans, Marie Thérèse Fayolle retraitée 64 ans, Yves Mahy retraité 62 ans, Isabelle Ballas opératrice 45 ans, Maurice Pêtre retraité 81 ans et Laurent Giauffret gérant de société 42 ans. Aussitôt élu, le maire a évoqué la priorité du mandat avec la réalisation d'un city-park et le grand projet qui sera l'aménagement du centre bourg avec la construction de la structure pour l'association Solidair'Aidants qui s'occupe des personnes atteintes de maladies neurovégétatives.

Benoit Vernaison a exprimé le vœu que : "pour réussir ce mandat, chacun des membres du conseil devra s'investir autant que possible pour le bien-être de tous les Duernois".

Duerne Emploi

Marianella Véran, nouvelle secrétaire de mairie.



Un prénom qui s'harmonise bien avec le soleil actuel, Marianella Véran vient remplacer Esther Ferlay au poste de secrétaire de mairie, partie en congé maternité.

Marianella est bien pourvue pour occuper la fonction avec un DEUG en langues étrangères appliquées et des formations en commerce et en comptabilité. Elle a précédemment travaillé à la région Rhône-Alpes et au Simoly.

Elle devra d'emblée composer avec les contraintes liées au virus et à la mise en place d'une nouvelle équipe municipale.

Mariée et maman d'un enfant et de 2 beaux-enfants, elle réside dans le village voisin de Coise.

En Passant

Par

DUERNE



Les Origines...2

Une des cinq tribus de Ségusiaves avait choisi une des montagnes du Lyonnais jusqu'au massif du Pilat. Si nous voulons mieux connaître la situation de cette région au moment de l'invasion romaine, il nous faut rapidement présenter le niveau des activités économiques de cette population gauloise, ainsi que ses institutions politiques et religieuses au cours de la dernière période de son indépendance. Il ne faudrait pas considérer les gaulois comme des sauvages à peine dégrossis, rustres et balourds, que les romains auraient civilisés. Ce serait se tromper même si telle est la version avancée par César dans ses Commentaires, largement reprise dans nos livres d'école.

Il faut insister sur l'étonnante facilité d'assimilation dont les Celtes firent preuve et qui, jointe à une extrême curiosité d'esprit, les rendit capables au cours de leurs nombreuses migrations, de se faire les élèves des techniciens grecs, étrusques, italiotes. Ils ont développé l'agriculture, (charrues à roue et moissonneuses), perfectionné certaines techniques, telle l'émaillerie. Leurs artisans auxquels les romains attribuent l'invention du tonneau cerclé de fer, sont réputés pour leur habileté. C'est le cas surtout de leurs charrons et de leurs forgerons. Grâce à un réseau de voies de communication, que Rome n'aura qu'à améliorer en l'empierrant, les échanges commerciaux dans toute la Celtique sont de plus en plus nombreux. Au moment de la conquête romaine, les Celtes ont développé une économie dont la solidité est le plus sûr garant de la prospérité gallo-romaine.

L'agriculture de montagne, ensuite de plaine était de haute qualité. On a l'impression très nette que presque toutes les cités possédaient leur champ de blé et pouvaient se suffire à elles-mêmes. Le pain blanc de froment faisait le régal des gaulois et la convoitise des autres peuples. L'orge et peut-être d'autres céréales secondaires servaient à confectionner un pain de qualité inférieure. Autant que le labourage, le pâturage était une deuxième grande ressource de la Gaule. On peut s'en assurer en lisant les nombreux passages des Commentaires où César montre les légions allant au fourrage, n'ayant qu'à se servir dans les granges et les prairies. Les cheptels de vaches, chevaux, porcs, moutons, abondaient. La ferme gauloise s'apparentait à la villa latine, au centre des terres de labour et des pâturages, à l'orée des bois et à portée de la rivière.

Les industries artisanales ne cédaient rien aux activités agricoles. Les épées et les outils de fer firent la puissance des Celtes qui furent les premiers à tirer du sol le métal et ce, d'une manière systématique. Dans les fours à cavité de forme tubulaire, une ouverture à la base assurait le tirage et permettait de retirer un lingot de fer d'une pureté remarquable auquel le martelage à chaud donnait

l'affinement nécessaire. La création de bijoux, la conservation alimentaire, la salaison du porc, le tannage du cuir, la fabrication de chaussures, de barques, de chariots, de tonneaux, n'avaient plus de secret pour eux pour les Gaulois.

Le système politique des tribus gauloises présentait à la fois une qualité et une faiblesse, liées au comportement naturel des Celtes. Il consistait en une conscience très forte de la liberté de chacun et de l'autonomie de chaque tribu. Chacun était considéré comme un homme libre. Les druides formaient une caste à part dont les membres ne participaient pas directement aux affaires. Ils étaient une confrérie de sages, les "inspirés" intermédiaires entre les hommes et les divinités. Ils jouissaient d'une grande considération et de privilèges comme celui de ne pas payer d'impôt et ne pas porter d'armes. Ils étaient interrogés et exerçaient la divination et la magie lors des litiges, des alliances et des guerres. Ils devaient posséder un certain pouvoir judiciaire et arbitral car leurs excommunications étaient redoutées. Ils étaient chargés de l'instruction de la jeunesse par un enseignement purement oral, dont ils étaient les seuls dépositaires. Ils transmettaient à tous, toutes les traditions, tant littéraires, historiques, qu'historiques et religieuses. Ils étaient les piliers de l'organisation et de la cohésion sociales.

Malgré les distinctions sociales, les Gaulois ignoraient le cloisonnement définitif des castes.

Le poids de la liberté égalitaire, les dissensions internes dans les tribus, les rivalités entre les cités en étaient le revers de la médaille qui ont empêché la création d'Etats puissants et unis. César sut habilement en profiter pour vaincre.

Ils ignoraient l'ambition de dominer. Il leur suffisait de vivre heureux de l'agriculture, de l'artisanat et du commerce. Cela n'excluait pas les querelles si elles étaient nécessaires pour défendre leurs intérêts légitimes. La réputation du caractère vindicatif et chicanier des Gaulois n'est plus à faire.

Toutefois, ils possédaient un réel sentiment de solidarité ethnique et religieuse des tribus vis-à-vis de la nation, parfois même de peuple à peuple. Tous les magistrats et druides de la Gaule se rassemblaient, chaque année en une réunion judiciaire dans la forêt des Carnutes, près de l'actuel Orléans où les grandes affaires nationales et internationales étaient abordées.

Le spirituel baignait toutes les activités de leur vie. Les arbres et les forêts, les plantes magiques demeurèrent en honneur. Le culte des eaux sous tous ses aspects, les plus en vogue furent celles qui contiennent des sels ou des gaz dont les vertus thérapeutiques faisaient l'étonnement de nos ancêtres.

Non seulement les Celtes se disaient "fils de leur dieu" mais ils croyaient en un jugement dernier et à une vie de l'au-delà.

La pratique des offrandes remonte aux âges de la pierre. Chez les Gaulois, elle devint chose courante. On offrait des colliers (torques), sûrement des trésors de métaux précieux sous formes de bijoux, lingots ou monnaie. Les Gaulois ont pratiqué des sacrifices sanglants, sacrifices d'animaux et même sacrifices humains. A l'époque gallo-romaine, si on continuait de mettre à mort les animaux, on se contentait souvent de consacrer l'image de l'animal. Pour obtenir la guérison d'un enfant malade, on offrait à la divinité une statuette de l'enfant.

Il n'est donc pas surprenant d'entendre raconter qu'au crêt des Fayes à Duerne, il suffit de soulever des mottes d'herbe pour voir briller des bijoux et des pièces de monnaie. On prétend que le sol est noir à l'approche de ce lieu, à cause de tous les sacrifices qui s'y sont déroulés.

Simple propos fantaisistes nés de l'imagination ?

Pourquoi des personnes sans compétences particulières en archéologie désignent elles "les Pierres des Druides" ou les "Tables à Sacrifices" ?

Sinon par l'effet d'une mémoire extrêmement ancienne, transmise fidèlement de génération en génération par des récits au cours des longues soirées d'hiver et accréditée par la vue des sites que chacun connaît à quelques centaines de mètres autour de son habitation.

Il existe de très vieilles histoires qui traitent de dragon dans la vallée de la Coise. Ce nom demeure en Vaudragon ou en Moulin Vaudrey. Ce dragon se promènerait dans les bois quand passe la bise d'hiver et viendrait laper les sources qui, après son passage conservent une odeur de soufre. Est-ce le cours de la rivière Coise, tellement tortueux qu'on imagine un dragon ?

L'attention accordée aux baguettes de noisetier "la vorze" et aux hêtres "les fayards et fayolles", les nombreux lieux-dits aux consonances celtiques, la presque totalité des mots du parler local qui n'est pas un patois de français déformé, mais une véritable langue ni d'Oc ni d'Oïl ; tout permet d'affirmer à la fois l'importance de l'occupation gauloise dans les Monts du Lyonnais et la mémoire collective qui en reste jusque dans les comportements sociaux et individuels d'aujourd'hui.

Déchèteries communautaires,

Tous les déchets sont acceptés (la benne amiante est sur la déchèterie à Montrottier du 2/06 jusqu'au 30/06) **sauf** :

- **LES TEXTILES** : Il est demandé aux usagers de conserver ces déchets à domicile dans l'attente d'un retour à la normale.

Les volumes sont toujours limités à 1m3/jour pour les particuliers et 4m3/jour pour les professionnels. Ouverture aux horaires habituels.

Suivant les arrivages, les agents pourront refuser le dépôt de certains déchets si les bennes sont pleines.

Un justificatif de domicile de moins de trois mois est obligatoire et vous sera demandé à l'entrée. Seul les résidents ou entreprises des communes membres seront acceptés.

Pour des raisons sanitaires, les conditions d'accès des déchèteries sont adaptées :

- ▶ Respect des gestes barrières (distanciation sociale...)
- ▶ Port de masques et de gants souhaité

Merci de :

- ▶ Respecter l'attente et l'agent de contrôle chargé de réguler les entrées
- ▶ Venir avec vos outils personnels pour le déversement des déchets (râteau, balai...)

Restant à votre disposition,

Cordialement,

Maud CHOLLET

Environnement

Communauté de Communes des Monts du Lyonnais

790 allée de Pluvy - 69590 POMEYS



(Absente les mercredis journée et vendredis après-midi)

Merci de n'imprimer ce message que si nécessaire

Ré-ouverture Lundi 15 juin

Masque obligatoire pour les adultes
Places limitées/ SUR INSCRIPTION

AUPRÈS DE:
Centre Socioculturel l'Equipage
04 77 54 95 03

Montrond-les-Bains
Panissières
Chazelles-s/Lyon

LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT ITINÉRANT



Espace de jeux, d'échanges, de
socialisation
ouvert aux bébés et enfants de moins
de 6 ans, accompagnés d'un adulte
(parent, grand-parent...).

Gratuit et
en présence de deux professionnelles

Lieux d'itinérance	MATIN 9H15/11H15	APRES MIDI 15H30/17H00
Panissières (rue Denis Boulanger, locaux du RAM)	Lundi 15, 22 et 29 juin. Lundi 6, 20, 27 juillet.	
Montrond les Bains (rue du Rival, locaux du RAM)	Mercredi 17 et 24 juin. Mercredi 1 ^{er} , 8, 15, 22 et 29 juillet.	
Chazelles sur Lyon (16 rue de St Galmier)	Jedi 25 et vendredi 26 juin Jedi 9 et vendredi 10 juillet Jedi 23 et vendredi 24 juillet	Vendredi 19 et 26 juin Vendredi 3, 10, 17, 24, 31 juillet

Programme juin/ juillet/août :

Fermeture du 1 au 28 août. Reprise le 31 août à Panissières.

Fermeture exceptionnelle lundi 13 juillet matin à Panissières

Infos et contact :
Centre Socioculturel
l'Equipage
04 77 54 95 03



Loire
LE DÉPARTEMENT

FOREZ...EST
communauté
de communes

